

L'info ^{n°5} c'est clair !

L'information de société facile à comprendre

Députés et sénateurs : que font-ils ?

Dossier rédigé en 2017,
actualisé en septembre 2026



Réalisé par les associations

 **LiLavie**


Art'Sign

L'info ^{n°5} c'est clair !

Députés et sénateurs : que font-ils ?

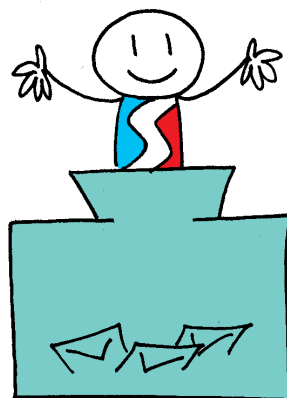
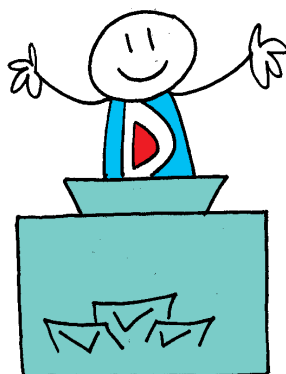
Tous les 5 ans, les citoyens français sont appelés à voter pour leurs futurs députés.

Mais, pour les élections des sénateurs, c'est différent.

Comment se passent ces votes ?

Quels sont les rôles des députés et des sénateurs ?

Quelles sont leurs relations avec les citoyens ?



L'élection des députés

Les Français votent directement pour leurs députés.
Ils sont élus pour 5 ans.

577 circonscriptions pour 577 députés

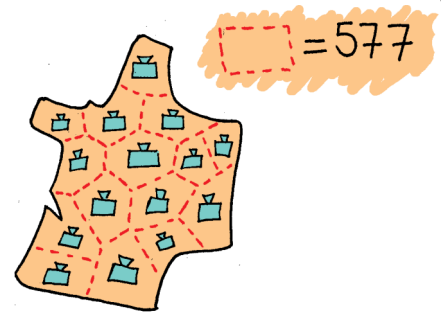
Pour les élections législatives, la France est divisée en circonscriptions. Le partage a été fait selon le nombre d'habitants : environ 125 000 habitants par circonscription.

Comment savoir dans quelle circonscription voter ?

C'est écrit en haut de la carte électorale.

Vous pouvez aussi obtenir les informations sur ce site :

www.nosdeputés.fr/circonscription



Qui peut être candidat ?

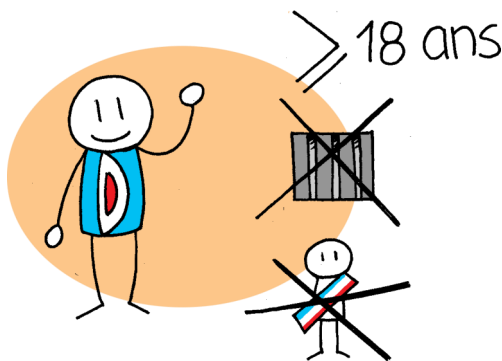
Tous les citoyens de plus de 18 ans, qui n'ont pas eu de problèmes graves avec la justice.

Jusqu'à maintenant, il était possible d'être député et maire ou député et président de région, de département.

Depuis les élections de 2017, ce n'est plus autorisé. Il faut choisir. C'est ce qu'on appelle le **non-cumul des mandats**.

Pour se faire connaître auprès des citoyens, les candidats peuvent organiser des rencontres dans leur circonscription, poser des affiches, distribuer des documents expliquant leurs idées.

Les partis qui présentent des candidats peuvent communiquer sur leur projet à la radio et à la télévision.



Le premier tour

Pour être élu dès le premier tour, il faut remporter plus de la moitié des voix. Mais il faut aussi que les voix représentent un quart des personnes inscrites sur les listes électorales.

Par exemple, s'il y a 100 000 inscrits dans une circonscription, il faut qu'au moins 25 000 personnes aient voté pour le gagnant.

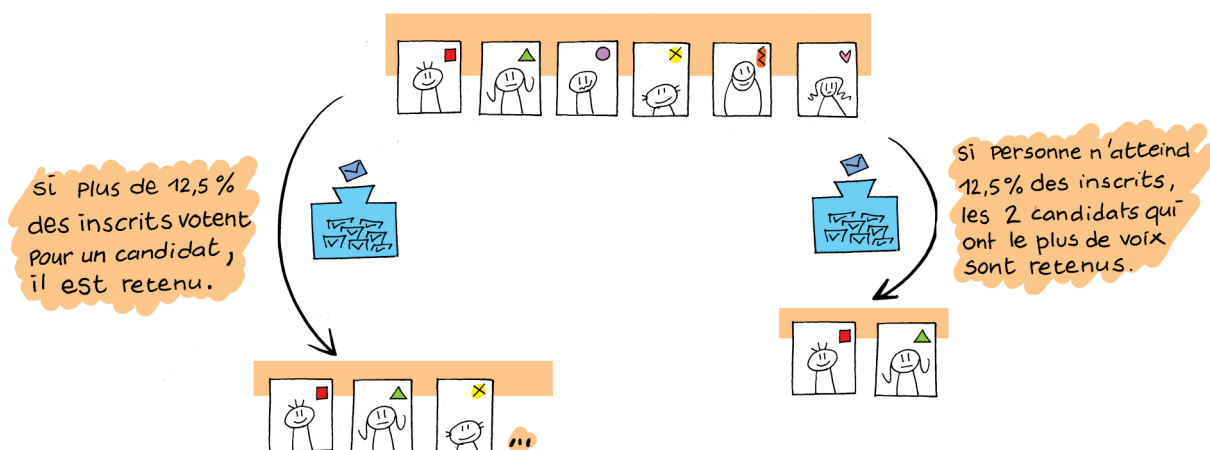
Si aucun candidat n'obtient ce résultat, un deuxième tour est organisé.

Le deuxième tour

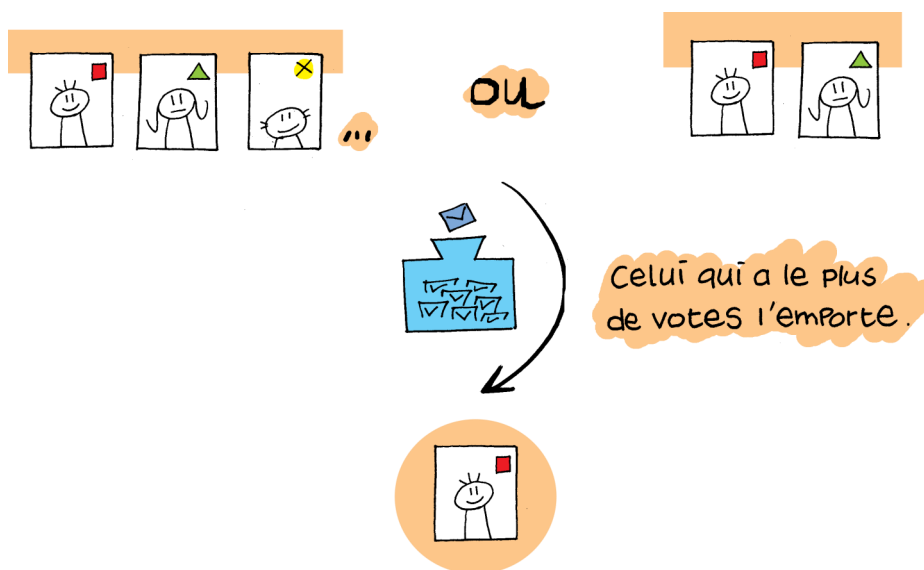
Les candidats qui participent au deuxième tour sont ceux qui ont obtenu 12,5 % ou plus des votes des personnes inscrites sur les listes électorales. Ils peuvent être 2 ou 3...

Si beaucoup de personnes ne sont pas allées voter, il est plus difficile d'obtenir ces 12,5 %.

Parfois, un seul candidat ou même aucun ne dépasse les 12,5 %. Ce sont alors les deux qui ont gagné le plus de voix qui sont qualifiés pour le second tour.



Au deuxième tour, le candidat élu est celui qui a remporté le plus de voix.

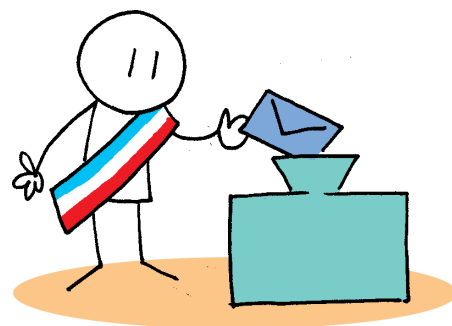


L'élection des sénateurs

Les sénateurs sont élus pour 6 ans.
Ce ne sont pas les citoyens qui votent pour eux, mais des grands électeurs.

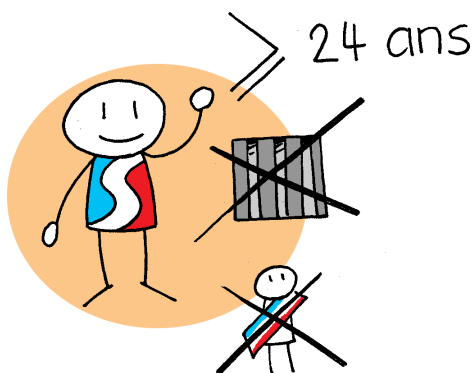
Qui sont ces grands électeurs ?

Ce sont les maires, les conseillers municipaux, les députés, les conseillers régionaux et départementaux...



Qui peut être candidat ?

Tous les citoyens qui ont plus de 24 ans et qui n'ont pas eu de problèmes graves avec la justice.



Depuis octobre 2017, comme pour les députés, les sénateurs ne peuvent plus cumuler d'autres mandats : ils ne peuvent plus être en même temps maires, présidents de région ou de département.

Pour préparer l'élection, les candidats vont à la rencontre des grands électeurs de leur département. Ils leur expliquent leurs idées et pourquoi il faut voter pour eux.

Une élection par moitié

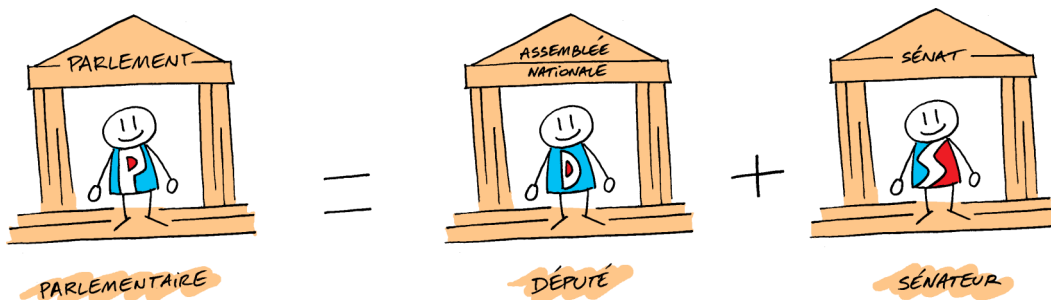
En septembre 2023, les grands électeurs ont voté pour 170 sénateurs sur 348. L'autre moitié des sénateurs sera élue en septembre 2026.

Que fait le Parlement ? Il vote les lois

Les députés et les sénateurs sont élus dans une circonscription, mais ils représentent tous les Français. Ils passent une très grande partie de leur temps à Paris.

Les députés travaillent à l'Assemblée nationale et les sénateurs au Sénat.

Assemblée nationale et Sénat forment le Parlement. Il étudie les lois, les vote et fait des propositions. Il contrôle aussi l'action du gouvernement. Comment cela s'organise-t-il ?

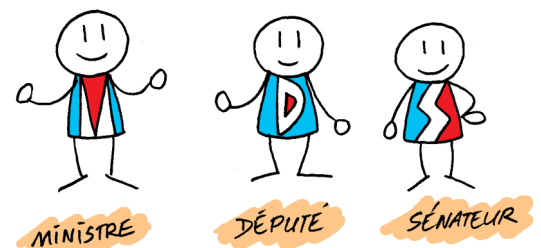


Qui propose les lois ?

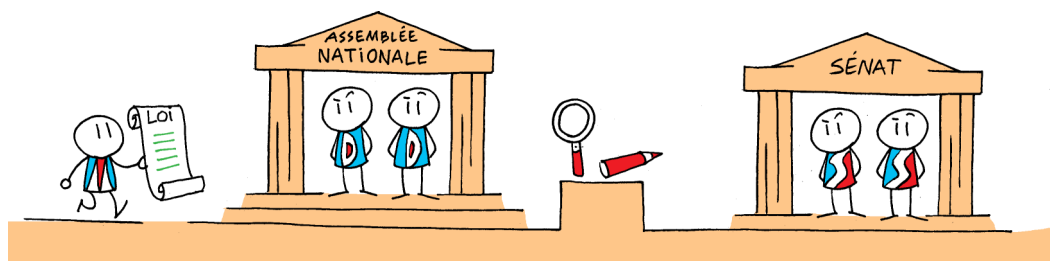
Elles peuvent être écrites par le gouvernement (ministres).

Elles sont alors appelées « projets de lois ».

Les députés et sénateurs ont, eux aussi, le pouvoir de faire « des propositions de lois ».



Comment se passe le vote ?

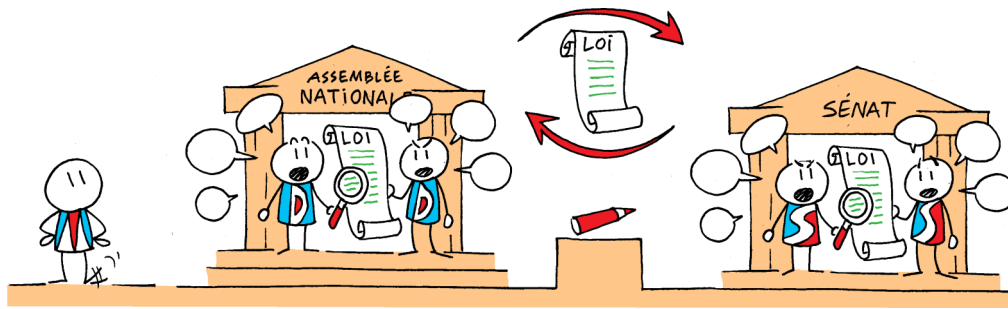


Les textes de lois doivent être votés par la majorité des députés et des sénateurs.

Si un texte est d'abord présenté aux députés, il sera ensuite étudié par les sénateurs.

Ils peuvent proposer des changements, appelés amendements. Mais pour que la loi soit adoptée, c'est le même texte qui doit être voté par tout le monde.

Il y a des changements ?

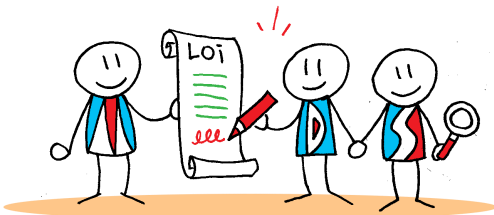


Si les députés et les sénateurs ne sont pas d'accord, le projet de loi fait des allers-retours entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Cela s'appelle la navette.



Si après 2 lectures par les députés et 2 lectures par les sénateurs, il n'y a pas d'accord sur le texte, une **commission mixte paritaire (CMP)** peut être créée. Cela arrive parfois dès la première lecture quand le gouvernement veut aller vite.

La CMP réunit 7 sénateurs et 7 députés. Ensemble, ils vont essayer d'écrire un texte qui réponde aux attentes de tous. Le plus souvent, le texte est ensuite voté par le Sénat et l'Assemblée nationale.



Mais s'il y a encore des désaccords, il peut y avoir une nouvelle lecture des sénateurs et des députés.

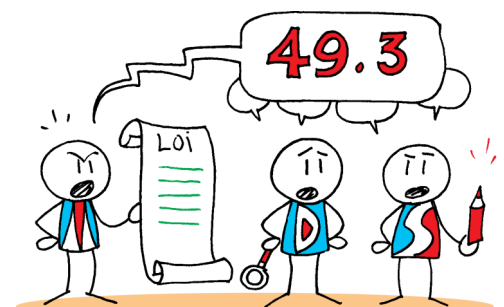
Si aucune solution n'est trouvée, c'est l'Assemblée nationale qui votera le texte final.

Pourquoi est-ce aux députés de décider ? Parce qu'ils sont directement élus par les citoyens alors que les sénateurs sont choisis par les grands électeurs.

Et le 49.3 ?

C'est un article de loi qui donne des droits spéciaux au gouvernement.

Le Premier ministre peut, avec l'accord de ses ministres, engager la responsabilité du gouvernement à l'Assemblée nationale. Cela veut dire que le projet de loi est adopté sans vote des députés.





Le 49.3 est souvent utilisé quand les débats sont trop longs, que le gouvernement veut faire passer une loi dans l'urgence ou quand il n'est pas sûr que son texte obtiendra la majorité des voix.

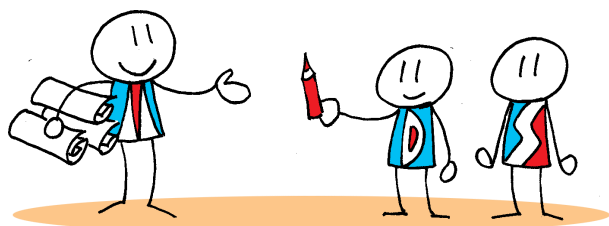
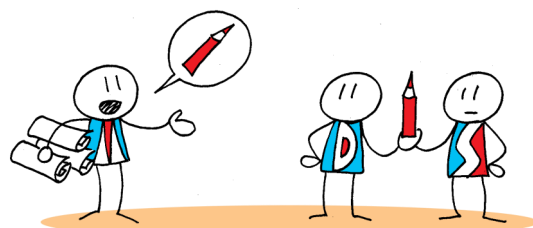
Les députés peuvent s'y opposer. Pour cela, au moins 58 députés doivent, dans les 24 heures, présenter une motion de censure, c'est-à-dire un texte qui exprime leur désaccord. Il doit ensuite être voté par au moins 289 députés. Le gouvernement est alors obligé de démissionner.

Entre 2022 et 2023, la Première ministre Élisabeth Borne a utilisé 23 fois le 49.3 pour faire adopter des textes sans vote du Parlement. Celui sur la réforme des retraites avait provoqué beaucoup de manifestations et de débats.

Une ordonnance, c'est quoi ?

Le gouvernement peut demander au Parlement l'autorisation de prendre lui-même des décisions, par une ordonnance, sans les présenter comme une loi (il n'y a pas de débat, ni de vote).

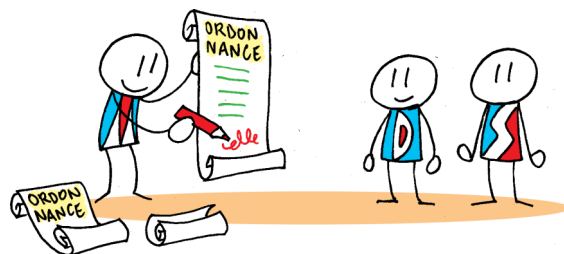
Le Parlement doit donner son accord au gouvernement.



Les ministres peuvent alors écrire l'ordonnance. Elle doit être signée par le Président de la République. Elle est aussitôt mise en place.

Le gouvernement doit ensuite présenter son ordonnance au Parlement pour qu'elle soit votée.

Si le Parlement l'adopte, elle devient une loi. S'il la rejette, l'ordonnance devient une règle. Elle a moins de valeur qu'une loi.



120 jours par an

Les députés et les sénateurs discutent et votent les lois pendant une période de l'année appelée « session ».

Elle dure 120 jours par an, d'octobre à juin.

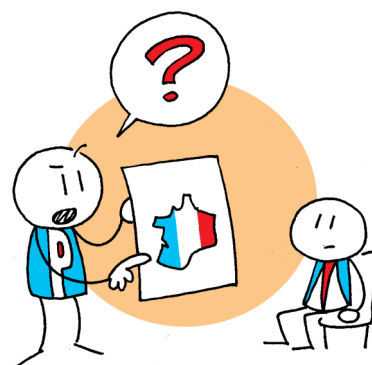
Que fait le parlement ? Il contrôle l'action du gouvernement

L'autre rôle très important du Parlement est de contrôler ce que fait le gouvernement.

Interroger le gouvernement

Les députés et les sénateurs posent des questions aux ministres pour mieux comprendre leurs décisions politiques, les finances de l'État...

Ils peuvent aussi les interroger sur des problèmes qu'ils ont observés : sur une usine, une maternité qui ferment dans leur département, sur l'accès des personnes sourdes à l'information quand il y a un attentat...



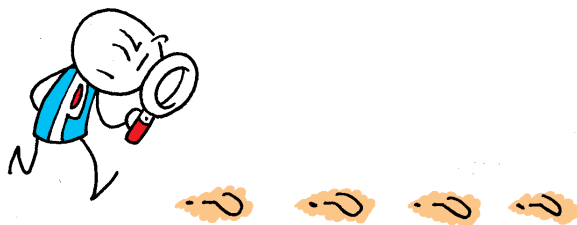
Comment sont posées les questions ?

Députés et sénateurs peuvent poser :

- des questions écrites. Les ministres répondent dans le Journal Officiel (journal qui réunit tous les textes en relation avec la loi)
- des questions orales, sans débat, sur des sujets précis, par exemple ce qui se passe dans leur département.
- des questions orales avec débat. Les discussions peuvent alors être longues, sur des sujets comme la sécurité, l'Europe...
- des questions d'actualité diffusées à la télévision. Députés et sénateurs peuvent interroger les ministres sur des événements importants qui se sont passés en France ou dans le monde. Les réponses sont faites en direct.



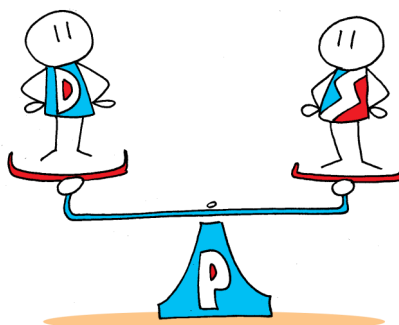
S'informer, enquêter



Députés et sénateurs peuvent aussi participer à des commissions d'enquête ou des missions d'information. Ils vérifient que les ministres, les services publics, les entreprises gérées par l'Etat font bien leur travail. Ils peuvent s'intéresser à des sujets d'actualité ou qui font débat : les signes religieux, l'assurance maladie, les droits des enfants... Ils ont alors la possibilité d'interroger des personnes, de demander des informations. Ils peuvent ensuite faire des propositions de lois.

.....

Des différences entre sénateurs et députés ?



Il y a 2 différences importantes. Le Président de la République peut demander la dissolution de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire renvoyer les députés et demander une nouvelle élection. Avec les sénateurs, il n'a pas ce pouvoir. Il ne peut pas les renvoyer.

Les sénateurs ont un rôle que les députés n'ont pas : représenter les collectivités locales (les villes, les départements, les régions). Comme ils sont élus par les grands électeurs, leur travail est aussi de faire entendre leurs attentes, leurs difficultés, leurs besoins. Quand un texte de loi parle des collectivités locales, il est d'abord étudié par le Sénat.

Vos élus et vous

Les députés et sénateurs sont aussi présents dans leur département, pour rencontrer les habitants et les élus.

Un rôle d'écoute

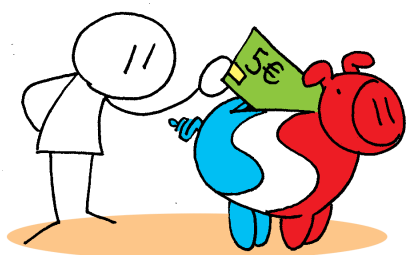
Députés et sénateurs doivent être à l'écoute des habitants et des élus. Ils doivent entendre leurs besoins, leurs difficultés, pour bien connaître les problèmes des Français. Cela les aide ensuite pour faire des propositions de lois, questionner le gouvernement.

Pour cela, ils participent aux événements organisés dans leur département. Ils rencontrent aussi les personnes qui leur demandent un rendez-vous.

Cela peut être vous ! Vous pouvez aussi leur écrire, leur envoyer un mail...

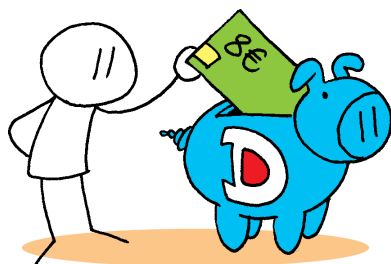


Le savez-vous ?



Les sénateurs reçoivent 7 637 € brut par mois et 6 600 € pour leurs dépenses. Ils ont aussi droit à des trajets en train, en avion, des chambres d'hôtel, un bureau, du matériel informatique.

Les sénateurs reçoivent aussi 8 827 € pour payer leur équipe, des assistants parlementaires qui les aident dans leur travail. Ils peuvent employer jusqu'à 5 personnes maximum. S'ils ne dépensent pas tout l'argent, ils peuvent choisir de le donner à leur parti politique.



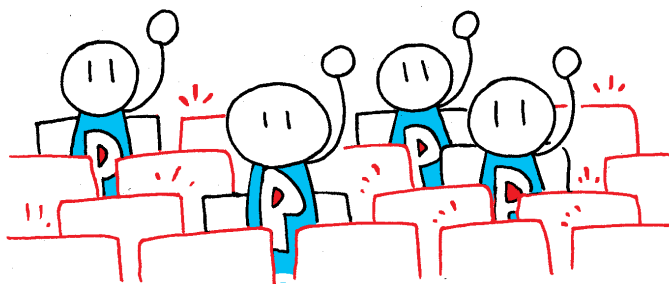
Les députés reçoivent eux aussi 7 637 € brut par mois et 5 950 € pour les dépenses qui ne sont pas remboursées par l'Assemblée. Ils touchent 11 118 € pour employer des assistants.

Leur présence à l'Assemblée

Le média France Info s'est intéressé à la présence des députés à l'Assemblée nationale. En moyenne, un quart des députés participe aux votes. Entre juillet 2012 et février 2016, 1225 lois ont été votées. Pour 787 votes, il y avait moins de 100 députés présents.

Mais, ils sont beaucoup plus nombreux pour les votes solennels, c'est-à-dire les votes sur l'ensemble d'un projet de loi. Ils sont en général 83 % à être présents. S'ils manquent plusieurs votes solennels, ils ne recevront pas la totalité des 7 637 € brut par mois.

Beaucoup expliquent leur absence par leur travail en commissions : affaires culturelles et éducation, affaires économiques, affaires étrangères, affaires sociales... Ils peuvent aussi participer à des missions d'information ou des commissions d'enquête.

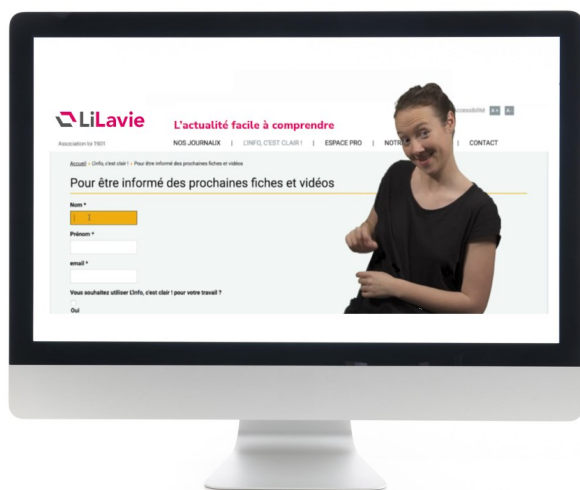


Et vos élus, que font-ils ?

Pour suivre le travail de votre député, vous pouvez rechercher son nom sur le site de l'Assemblée nationale (www.assemblee-nationale.fr) et découvrir toutes les questions qu'il a posées, ses rapports, ses propositions, les lois votées... Vous pouvez aussi aller sur le site : www.nosdeputes.fr où des citoyens étudient l'activité des députés.

Vous trouverez des informations sur votre sénateur sur le site : www.senat.fr





**Retrouvez ce dossier en langue
des signes et en version audio
sur notre site internet :**

www.lilavie.fr

**Pour aider à mieux comprendre l'actualité,
découvrez nos journaux en français simplifié !**

2 pages 2 fois par semaine.

ViteLu **Sourds**

Pour les **personnes sourdes**

ViteLu **Lilas**

Pour les adultes en
situation de handicap mental

ViteLu **Nymphéa**

Pour les personnes en **apprentissage
du français**, en difficulté avec l'écrit...

ViteLu **Séquoia**

Pour les **personnes âgées**, en EHPAD,
en résidence autonomie, à domicile...

**Essayez nos journaux, pendant 3 semaines
gratuitement et sans engagement !**

www.lilavie.fr